

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 26 janvier 2022 à 18 h 30.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président; Donna Anber, James Di Sano et Olivia Landry, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents par visioconférence : Karla Abraham Di Francesco et Emilio Migliozi, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absent : Vincent Cammisano, commissaire.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

HEURE : 18 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
EC-220126-CA-0029

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/01/26-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal – 15 décembre 2021

Approbation du
procès-verbal
15 décembre 2021
EC-220126-CA-0030

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 15 décembre 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

3.1 Actes d'établissement et plan triennal

3.1.1 Actes d'établissement

En réponse à une observation de la commissaire Donna Anber, la directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire fait savoir que, si une école dispose d'un centre scolaire et communautaire (CSC), cette information doit être indiquée dans le plan triennal et qu'il s'agit peut-être ici d'un oubli que nous pouvons corriger.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications mentionne que si le comité exécutif accepte d'ajouter les CSC au plan triennal, il sera possible d'inscrire une note à cet effet au procès-verbal.

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications précise qu'il se peut que certaines ententes ne soient pas indiquées dans le plan triennal si celles-ci sont arrivées à échéance.

Actes d'établissement
et plan triennal

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° EC-211027-TS-0018 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

Actes d'établissement

EC-220126-TS-0031

ATTENDU QUE la consultation a pris fin le 14 janvier 2022 et que la rétroaction reçue des conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi que du comité de parents a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la version finale de la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*.

Adoptée à l'unanimité

La commissaire Olivia Landry intègre la séance.

HEURE : 18 h 33

3.1.2 Plan triennal

Actes d'établissement
et plan triennal

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° EC-211027-TS-0019 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

Plan triennal

ATTENDU QUE la consultation a pris fin le 14 janvier 2022 et que la rétroaction reçue du comité de parents a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation de la directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la version finale de la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*.

En réponse à une question de la commissaire-parent Tara Anderson, la directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire précise que seules les ententes à long terme conclues avec la commission scolaire ou ses écoles sont comprises dans le plan triennal.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications mentionne qu'il est possible que le conseil d'établissement de l'école primaire Laurentia ait approuvé l'utilisation de l'école pour une activité. Après vérification toutefois, il s'est avéré que l'entente n'avait pas été appliquée en raison de la pandémie de la COVID-19.

Modification
Plan triennal
EC-220126-TS-0032

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber et appuyé par le commissaire-parent Adam Gordon que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles* telle qu'elle apparaît au fichier de la séance en y ajoutant la mention d'un centre scolaire et communautaire pour chaque école secondaire qui dispose actuellement d'un tel centre et de l'entente conclue avec la Ville de Sainte-Adèle relativement au parc-école de l'école primaire de Sainte-Adèle.

Adoptée à l'unanimité

Actes d'établissement et plan triennal
Plan triennal
EC-220126-TS-0033

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° EC-211027-TS-0019 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ATTENDU QUE la consultation a pris fin le 14 janvier 2022 et que la rétroaction reçue du comité de parents a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation de la directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la version finale de la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2022-CA-02 : *Actes d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles* en y ajoutant la mention d'un centre scolaire et communautaire pour chaque école secondaire qui dispose actuellement d'un tel centre et de l'entente conclue avec la Ville de Sainte-Adèle relativement au parc-école de l'école primaire de Sainte-Adèle.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Décisions du comité

4.1 Ressources matérielles et transport

4.1.1 Frais professionnels – architectes – rénovation des salles de classe – école primaire Mountainview

Frais professionnels - architectes
Rénovation des salles de classe
École primaire Mountainview
EC-220126-MR-0034

ATTENDU la nécessité de rénover les salles de classe de l'école primaire Mountainview;

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de la résolution n° CC-210623-MR-0144 et l'adoption par le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser des projets de rénovation au cours des trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE, parmi les firmes inscrites sur cette liste, la firme d'architecture Bergeron Thouin Associés Architectes inc. a été retenue pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les frais professionnels soumis par la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc. au coût total de 80 864,50 \$, avant les taxes, ou 86 433,44 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18 h 39

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 23 février 2022

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président